



**Mohamed, 16 ans 1/2, MAJEUR !**

**Boua, 15 ans, MAJEUR !**

**Carine, 17 ans 1/2, MAJEUR !**

**Narek, 17 ans, MAJEUR !**

*“ Les tests osseux sont d’un autre âge  
tu sais ce qu’il t’dit mon cartilage ? ”*

**Le gouvernement a fait adopter le 12 mai 2015** un amendement inscrivant dans la loi Protection de l’Enfance la pratique des tests d’âge osseux sur les Mineurs isolés étrangers.

- Une pratique qui **détourne un dispositif médical** au service d’une politique anti-jeunes et anti-immigrés.

- Une pratique que la quasi totalité des autorités scientifiques, juridiques et éthiques récusent : **ces tests sont inadaptés et particulièrement approximatifs pour les 16-18 ans (2 ans de marge d’erreur)**. Ils déclarent majeur plus d’un jeune sur deux, même si leurs documents d’état-civil attestent de leur minorité.

**Les conséquences sont dramatiques :**

✘ Ils sont privés de la prise en charge de l’Aide sociale à l’enfance due à tout mineur.

✘ mis à la rue, sans papiers, leur scolarité ou leur formation interrompue brutalement

✘ certains à Lyon et ailleurs, sont condamnés pour « escroquerie » à des mois de prison, parfois ferme.

Plus de 12 000 citoyens et personnalités ont signé l’appel « Mineurs isolés étrangers : proscrire les tests d’âge osseux »

**EXIGEONS  
L’INTERDICTION  
DES TESTS D’ÂGE OSSEUX**

<http://resf.info/P2852>